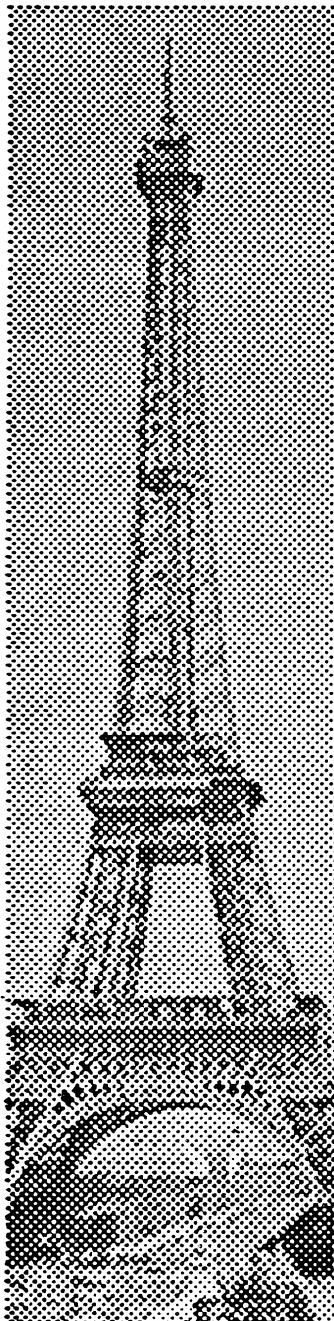


TEMA
25



FRANCÉS

Desarrollo de los temas

Conceptualización y articulación del discurso.

Conceptualisation et articulation du discours.

elaborado por
EL EQUIPO DE PROFESORES
DEL CENTRO DOCUMENTACIÓN

0. INTRODUCTION**1. LE CONCEPT DE DISCOURS**

- A. ÉVOLUTION DE LA NOTION
- B. LE POINT DE VUE DE LA PRAGMATIQUE
- C. DICHOTOMIES AUTOUR DU TERME DE DISCOURS

2. ARTICULATION DU DISCOURS OU *MISE EN TEXTE*

- A. MACRO-STRUCTURE ET MICRO-STRUCTURE
 - a) Macrostructure : le principe de cohérence textuelle
 - b) La cohésion ou connexité
- B. CONTEXTE ET CO-TEXTE
- C. SÉQUENCES TEXTUELLES
- D. CONNECTEURS ET ORGANISATEURS TEXTUELS
- E. LES MARQUES DE LA SUBJECTIVITÉ

3. ANNEXES

- Biographie de G.Guillaume, Maingueneau, Harris
- Article : psychomécanique du langage et rééducation orthophonique
- Les règles de cohérence
- Exercice pratique sur les séquences textuelles

4. BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES WEB

Sujet complexe, d'autant plus que la linguistique du discours est en pleine évolution, ainsi que la terminologie employée par les spécialistes du moment

Sujets en rapport : le 3, le 15, le 27 & le 28.

0. INTRODUCTION

La définition donnée par les dictionnaires du terme conceptualisation fait référence à « la représentation mentale que l'on a de quelque chose ». La première partie de ce sujet porte donc sur le concept de *discours*. Il existe un grand nombre d'acceptions associées à ce terme, assez proches les unes des autres, d'autant plus que ce concept éveille un grand intérêt chez les linguistes depuis une vingtaine d'années et que le domaine de l'analyse de discours est en pleine évolution actuellement.

Cette notion avait déjà été mise en avant par **G. Guillaume**¹, et a connu un essor fulgurant avec le déclin du structuralisme et la montée des courants pragmatiques.

Ces courants considèrent que parler, c'est "faire" quelque chose. L'acte de langage, lorsqu'il a lieu, aboutit à un résultat, auquel Guillaume a donné le nom de discours.

Ce n'est qu'une des nombreuses acceptions que ce terme possède actuellement, comme nous le verrons dans le développement de ce sujet.

1. LE CONCEPT DE DISCOURS

Quelques théoriciens de l'analyse de discours

Jean-Michel Adam
Mikhaïl Bakhtine
Roland Barthes
Émile Benveniste
Oswald Ducrot
Michel Foucault
G. Guillaume
Roman Jakobson
Dominique Maingueneau
Michel Pêcheux
T.A. Van Dijk

A. ÉVOLUTION DE LA NOTION DE DISCOURS²

Il semble qu'il n'y ait pas de mot plus polysémique que "discours" dans le champ de la linguistique. En effet, ce terme connaît non seulement des emplois variés mais aussi des délimitations assez floues. De cette pluralité de définitions, il se dégage chez tous les auteurs que le discours désigne toute réalisation orale ou écrite par un sujet, de la dimension de la

¹ Voir biographie de Guillaume et article sur son travail en annexe.

² D'après : www.infoamerica.org/teoria_articulos/discurso

phrase ou au-delà (succession de phrases: texte) et ainsi que son contexte. Pour Michel Arrivé :

«le discours peut être conçu comme une extension de la linguistique, ou comme symptôme d'une difficulté interne de la linguistique (particulièrement dans le domaine du sens), rendant nécessaire le recours à d'autres disciplines».

La question du discours n'est pas énoncée dans le cours de linguistique de Ferdinand de Saussure qui circonscrit le domaine de la linguistique comme une étude de la langue, elle-même définie comme un "système de signes". Sa théorie repose sur une opposition langue/parole et la recherche en linguistique s'oriente vers l'étude du système de la langue par opposition aux manifestations individuelles de la parole.

La première mise en cause de l'opposition saussurienne qui réhabilite la parole apparaît en 1909 chez **Charles Bally**, dans son traité de stylistique. Celui-ci expose les principes d'une linguistique de la parole qui ouvre la voie de la recherche sur la relation entretenue par le sujet parlant, son discours et le contexte.

Chez **Guillaume**³, on trouve la notion de l'acte de discours, qui tend à apporter plus de précisions sur la place du sujet parlant ; mais cette théorie ne dépasse pas celle de Saussure.

Chez les formalistes russes, par contre, se développe à partir de 1915 une recherche sur les structures narratives de la littérature orale et écrite. En 1928, on découvre, dans *Morphologie du conte* de Propp, l'ambition de dépasser le principe de l'immanence pour s'intéresser aux vastes ensembles discursifs que sont les textes, afin de rendre compte de l'organisation syntaxique et sémantique d'un texte.

Benveniste, qui effectue des recherches sur l'énonciation et la sémiologie de la langue, en partant de la philosophie analytique et en particulier de la théorie des actes de parole de l'anglo-saxon **Austin**, contribue à introduire dans la linguistique française un thème nouveau, qui représente aujourd'hui ce qu'on appelle communément l'analyse de discours.

En partant du mode de fonctionnement de l'énonciation⁴, Benveniste (1966) oppose le discours à la langue, qui est un ensemble fini relativement stable d'éléments potentiels. Il définit l'énonciation en tant que :

« Acte individuel par lequel un locuteur met en fonctionnement le système de la langue; la conversion de la langue en discours. »

Le discours, dira-t-il, est cette manifestation de l'énonciation chaque fois que quelqu'un parle. Cette définition de Benveniste semble entretenir un lien avec celle que **Jean-Michel Adam** (1989) énonce de la manière suivante :

³ Voir biographie et article en annexe.

⁴ Voir sujet 3.

“(…) un discours est un énoncé caractérisable certes par des propriétés textuelles mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institutions, lieu, temps)”.

La naissance d'une linguistique de l'énonciation apporte un souffle nouveau dans la façon d'aborder le discours. Avec la prise en compte des conditions de production, le discours est désormais défini comme toute production (verbale et non verbale) d'énoncés accompagnés de leurs circonstances de production et d'interprétation. C'est à partir de cette période que l'objet de l'analyse de discours ne consistait plus à rechercher ce que dit le texte, mais la façon dont il le dit.

L'instabilité de la notion de discours rend dérisoire toute tentative de donner une définition précise du discours et de l'analyse de discours. On peut dans ce cas expliquer pourquoi le terme de discours recouvre plusieurs acceptions selon les chercheurs ; certains en ont une conception très restreinte, d'autres en font un synonyme de "texte" ou "d'énoncé". On peut déjà dire que le discours est (1) une unité linguistique de dimension supérieure à la phrase (transphrastique), un message pris globalement. Le terme de "discours" désigne aussi (2) un ensemble d'énoncés de dimension variable produits à partir d'une position sociale ou idéologique ; comme c'est le cas par exemple de la déclaration d'une personnalité politique ou syndicale. Par discours, on envisage aussi (3) la conversation comme type particulier d'énonciation.

Si dans un passé récent, le terme de discours ne référait qu'à une production orale, de nos jours, celui-ci recouvre non seulement le discours oral mais aussi le texte écrit ; c'est-à-dire qu'il s'applique aux énoncés oraux et écrits.

B. DICHOTOMIES AUTOUR DU TERME DE DISCOURS

Le discours entre dans une série d'oppositions classiques. En particulier :

- **Discours vs phrase.** Le discours constitue une unité linguistique constituée d'une succession de phrases. C'est dans cette acception que **Z.S. Harris** parle d' « analyse du discours » et que certains parlent de « grammaire du discours » ; on préfère aujourd'hui parler de "linguistique textuelle".

- **Discours vs langue :**

- La langue définie comme système de valeurs virtuelles s'oppose au discours, à l'usage de la langue dans un contexte particulier, qui filtre ces valeurs et peut en susciter de nouvelles. On est au plus près de l'opposition saussurienne langue/parole: "La distinction entre parole ou discours et langue, proposée pour la première fois par F. de Saussure et précisée par moi-même", dit A.H. Gardiner. Mais on peut orienter "discours" plutôt vers la dimension sociale ou plutôt vers la dimension mentale. A.H. Gardiner opte pour la première: le discours est "l'utilisation, entre les hommes, de signes sonores articulés, pour communiquer leurs désirs et leurs opinions sur les choses". G. Guillaume opte pour la seconde: Dans le discours le physique qu'est la parole en soi se présente effectif, matérialisé, et donc, en ce qui le concerne, sorti de la condition psychique de départ. Au niveau du discours, la parole a pris corps, réalité: elle existe physiquement. Chez É. Benveniste, discours est proche d'énonciation": c'est "la

langue en tant qu'assumée par l'homme qui parle, et dans la condition d'intersubjectivité qui seule rend possible la communication linguistique".

- La "langue" définie comme système partagé par les membres d'une communauté linguistique s'oppose au discours, considéré comme un usage restreint de ce système. Il peut s'agir: (a) d'un positionnement dans un champ discursif (le "discours communiste", le "discours surréaliste"...). Dans cet emploi, discours est constamment ambigu car il peut désigner aussi bien le système qui permet de produire un ensemble de textes que cet ensemble lui-même: le "discours communiste", c'est aussi bien l'ensemble des textes produits par les communistes que le système qui permet de les produire, eux et d'autres textes qualifiés de communistes. Il se produit donc un glissement constant du système de règles aux énoncés effectivement produits. Ainsi chez M. Foucault: "On appellera discours un ensemble d'énoncés en tant qu'ils relèvent de la même formation discursive" (b) d'un type de discours ("discours journalistique", "discours administratif", "discours télévisuel", "discours de l'enseignant en classe"...); des productions verbales spécifiques d'une catégorie de locuteurs (le "discours des infirmières", le "discours des mères de famille"...); (d) d'une fonction du langage (le "discours polémique", le "discours prescriptif"...);...

• **Discours vs texte.**

Le discours est conçu comme l'inclusion d'un texte dans son contexte (conditions de production et de réception).

On s'accorde à l'heure actuelle à dire que le rapport entre le discours et le texte recouvre celui qui existe entre l'acte et le produit. E.Coşeriu définit le discours comme "un niveau autonome du langage, en deçà de toutes les différenciations en langue", le texte n'étant qu'un simple vecteur matériel, tout comme le tableau ou la statue ne sont que le vecteur d'un acte artistique créateur.

• **Discours vs énoncé.** Très proche de la précédente, cette distinction permet d'opposer deux modes d'appréhension des unités trans-phrastiques: comme unité linguistique (« énoncé ») et comme trace d'un acte de communication socio historiquement déterminé. C'est d'ailleurs cette opposition qui en France a servi à attribuer un point de vue spécifique à l'analyse du discours: un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration « en langue » en fait un énoncé; une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un discours.

Considéré de cette façon, le discours ne délimite pas un domaine qui puisse être étudié par une discipline consistante. C'est davantage une manière d'appréhender le langage. Certains linguistes parlent néanmoins d'une linguistique du discours, qu'ils opposent à une « linguistique de la langue ». Cette linguistique du discours ne peut pas correspondre exactement à la « linguistique de la parole » dont F. de Saussure avait défini l'espace en pointillés; en effet, le développement d'une linguistique textuelle, des théories de l'énonciation linguistique et d'une sémantique marquée par les courants pragmatiques et cognitivistes a reconfiguré l'opposition langue/parole et les oppositions du même ordre comme « compétence » / « performance ».

L'interdépendance inextricable du point de vue fonctionnel entre les différentes notions amène à la notion complexe de texte-discours, qui renvoie au caractère de signe global du texte, thèse largement adoptée aussi bien en sémiotique, qu'en analyse de discours et en traductologie.

C. LE POINT DE VUE DE LA PRAGMATIQUE

D'un point de vue pragmatique le texte, tout comme le discours, est un ensemble culturel défini en tant qu'utilisation d'énoncés dans leur combinaison pour l'accomplissement d'actes sociaux. Par ailleurs, le discours remplit trois fonctions :

- une fonction propositionnelle (ce que disent les mots) ;
- une fonction illocutoire (ce que l'on fait par les mots: accuser, ordonner, demander une information, etc.) ; par l'acte illocutoire, s'instaure une relation, un rapport entre les interactants ;
- une fonction perlocutoire (le but visé), agir ou chercher à agir sur l'interlocuteur.

L'analyse de discours consiste actuellement à étudier des conduites communicatives et à rendre compte des combinatoires produites par l'interaction des contraintes et des choix faits par l'énonciateur. Elle est au cœur des relations qui existent entre un comportement culturel et des discours sociaux. Dans ce cadre, le discours est conçu par les théoriciens de l'énonciation et de la pragmatique comme un ensemble d'énoncés considérés dans leur dimension interactive, leur pouvoir d'action sur autrui, leur inscription dans une situation d'énonciation dont les paramètres sont : l'énonciateur, l'allocutaire, le moment de l'énonciation et le lieu de l'énonciation.

En d'autres termes, toute communication est une situation qui met en jeu des acteurs sociaux, des positions et des relations entre un émetteur, un ou plusieurs récepteurs et le contexte externe et interne de la communication.

Le sens d'un discours n'est par conséquent pas donné par la langue : il est plutôt *découvert* par le destinataire grâce aux multiples points de repères que le destinataire y a placés pour exprimer ce qu'il veut dire. Selon **Dominique Maingueneau** (1989) :

«tout discours peut être défini comme un ensemble de stratégies d'un sujet dont le produit sera une construction caractérisée par des acteurs, des objets, des propriétés, des événements sur lesquels il s'opère».

De tout ce qui précède, on peut retenir que la notion de discours n'est pas stable. Le terme englobe à la fois plusieurs acceptions et une variabilité qui empêchent toute tentative d'harmonisation des points de vue autour d'une définition unique qui serait acceptable pour tous les chercheurs. Cette diversité trouve son explication dans le fait que la linguistique du discours désigne non pas une discipline qui aurait un objet bien circonscrit, mais plusieurs approches entretenant d'une certaine manière quelques liens spécifiques.

Face aux difficultés de circonscrire l'objet d'analyse du discours, Dominique Maingueneau (1996) avance les raisons suivantes :

“Les difficultés que l'on rencontre pour délimiter le champ de l'analyse de discours viennent pour une part d'une confusion fréquente entre analyse du discours et ces diverses disciplines du discours (analyse de la conversation, analyse du discours, théories de l'argumentation, théories de la communication, sociolinguistique, ethno-linguistique...- la liste n'est pas

exhaustive). Chacune étudie ce discours à travers un point de vue qui lui est propre”.

Avec l'accroissement des terrains d'investigation, toute production verbale ou non verbale, orale ou écrite peut devenir de nos jours un objet d'analyse du discours. C'est pour cette raison que la variété des corpus est indissociable de la variété des approches et des présupposés théoriques.

2. ARTICULATION DU DISCOURS OU MISE EN TEXTE

La construction du discours ne peut être assimilée à celle de la syntaxe. Si en dernier recours le discours subit un processus de linéarisation, sa création dépend de certaines lois qui agissent aussi en amont de sa formulation. Il renvoie à d'autres notions que l'on appelle "cohérence discursive" ou "cohérence textuelle"⁵.

Il possède une structure complexe qui se compose d'éléments qui s'entrelacent et que nous exposons ci-dessous :

La situation ou contexte du discours joue également un rôle important dans la construction du discours :

On appelle situation de discours l'ensemble des circonstances au milieu desquelles se déroule un acte d'énonciation (qu'il soit écrit ou oral). Il faut entendre par là à la fois l'entourage physique et social où cet acte prend place, l'image qu'en ont les interlocuteurs, l'identité de ceux-ci, l'idée que chacun se fait de l'autre (y compris la représentation que chacun possède de ce que l'autre pense de lui), les événements qui ont précédé l'acte d'énonciation (notamment les relations qu'ont eues auparavant les interlocuteurs, et surtout les échanges de paroles où s'insère l'énonciation) (Ducrot et Todorov, 1972)⁶

A. MACROSTRUCTURE ET MICROSTRUCTURE

a) Macrostructure : le principe de cohérence textuelle

La cohérence du texte, c'est la bonne formation ou grammaticalité textuelle et discursive. Les opérations de cohérence contribuent à engendrer la composante discursive du langage. Elles mobilisent simultanément les mécanismes syntaxiques, sémantiques et pragmatiques du langage.

Les opérations ou règles de cohérence se ramènent à quatre types⁷: le linguiste **Michel Charolles** propose quelques règles de « bonne formation textuelle » :

⁵ Voir aussi les sujets 27 & 28.

⁶ Cité sur www.com.ulaval.ca/publications_liens/etudes_com_publicue/documents/14ecp.pdf

⁷ Voir explication détaillée en annexe.

- la répétition (observation et utilisation de procédés de rappel) ;
- la progression (utilisation des connecteurs, des marqueurs de texte, des types de progression thématique) ;
- la relation (prise en considération de la situation de communication : aspects contextuels, intention de l'énonciateur, type de texte) ;
- la non-contradiction (aucun élément sémantique ne doit contredire un contenu posé ou présupposé).

La cohérence textuelle prend en compte le sens *global* du texte. Elle est liée à la pertinence du texte et le considère en quelque sorte de l'extérieur. Elle s'apprécie donc au niveau de la macrostructure de celui-ci.

Elle fait référence également à la capacité d'entendement du lecteur : ses connaissances encyclopédiques, son intérêt pour le sujet, son développement cognitif, son état affectif, ses opinions, etc.

« *La cohérence ne concerne pas le niveau de réalisation linguistique mais plutôt la configuration des concepts qui organise l'univers textuel comme séquence progressant vers une fin* » **Adam**, 1990

De cette façon, le texte est d'autant plus cohérent qu'il est conforme aux lois du genre. La cohérence du texte, c'est la *vraisemblance* du texte

b) La cohésion ou connexité

La cohésion considère le texte de l'intérieur ; c'est la *cohérence interne* du texte. Elle se rapporte au lexique morphosyntaxique et s'apprécie au niveau de la superstructure du texte, c'est-à-dire son organisation logique.

On la nomme parfois connexité, c'est-à-dire l'emboîtement des parties constitutives d'un texte.

Les éléments qui laissent entrevoir la cohésion d'un texte font partie de ce que l'on nomme la *co-référence*, ou référence du texte.

La cohésion est tributaire des *marqueurs* de cohésion :

- l'ordre normatif des mots
- le respect des règles d'accord
- la distribution raisonnée des temps verbaux
- les connecteurs
- l'anaphore
- la renominalisation

Les procédés lexicaux et morphosyntaxiques associés à la cohésion sont :

- la *syntaxe* et la *grammaire*, c'est-à-dire les rapports existant entre les éléments d'une phrase ;
- les éléments de *logique*, le rapport entre les énoncés ;
- la contiguïté sémantique.

La cohésion facilite la cohérence, mais elle n'en est pas la clé. Elle se manifeste dans le texte à un niveau structural, grammatical, et lexical.

B. CONTEXTE ET CO-TEXTE

En linguistique, communication et en sociologie, le **contexte** est l'un des facteurs de la communication, qui influe sur le sens d'un message (comme une phrase) et sur sa relation aux autres parties du message (tel un livre)⁸. Il correspond à l'environnement dans lequel la communication a lieu, et à n'importe quelles perceptions de l'environnement général qui peuvent être associées à la communication. Ainsi, le contexte est le "cadre" de perception à travers lequel on émet ou on reçoit un message. Il est à différencier du cotexte.

Le mot **co-texte** a été forgé pour particulariser une des deux acceptions du mot *contexte*⁹, celle de ce qui est bien présent dans la phrase même ou à proximité immédiate. C'est, pourrait-on dire, le contexte textuel. Le co-texte met en relation les parties d'un même texte. L'autre acception, le contexte comme opposé au co-texte, vise, dans le cadre du réel environnant, un *réfèrent*. Pour aborder des problèmes comme celui de «le monde sont drôles», il est plus commode d'opposer à un co-texte qui est le texte autour du texte (*le monde* pour «les gens»), une acception du mot *contexte* qui, toujours autour du texte mais dans son environnement cette fois, exclut le texte, parce qu'il concerne le réfèrent environnemental connu par ailleurs. C'est le contexte au sens large, le contexte réel si l'on veut. Comme l'un et l'autre concourent à l'établissement du sens de la phrase, ils sont normalement confondus (sens ambigu du mot *contexte*).

C. LES SÉQUENCES TEXTUELLES¹⁰

Les discours sont généralement classés par *types*. Le spécialiste dans ce domaine, Jean-Michel Adam, a, dans un premier temps (1985), distingué 7 types de textes liés aux actes de discours correspondant :

- Le type narratif reposant sur l'assertion d' « énoncés de faire » ;
- Le type descriptif reposant sur des « énoncés d'état » ;
- Le type explicatif reposant sur l'acte de discours « expliquer ».
- Le type argumentatif reposant sur l'acte de discours « convaincre » ;
- Le type prédictif reposant sur l'acte de discours « prédire » ;
- Le type conversationnel reposant sur divers actes discursifs qui s'illustrent à travers l'interview ou le dialogue ;
- Le type rhétorique ou poétique qui ne repose sur aucun Acte de discours particulier mais s'illustre par le poème, la chanson, le slogan ou le dicton.

⁸ Wikipédia

⁹ Source: <http://www.cafe.umontreal.ca/grammaire/fra1011/mod10.html>

¹⁰ Source : **Karl Canvat (1999) Enseigner la littérature par les genres**, Coll. Savoirs pratiques, Duculot. (Online sur <http://books.google.com>).

Adam a par la suite (1999) abandonné cette classification car il était très difficile, voire impossible, de créer une typologie en raison de la complexité et de l'hétérogénéité des textes.

Il préfère à présent fonder son analyse sur une unité plus petite que le texte, la « séquence ».

Il distingue 5 principaux types de séquences : la narrative, la descriptive, l'argumentative, l'explicative et la dialogale-conversationnelle.

Ces séquences montrent l'existence d'une organisation interne du texte. Apparaissant avec régularité dans les textes, ces schémas de regroupement sémantique des énoncés induisent des effets de lecture immédiatement reconnaissables, comme, par exemple, un effet de description¹¹.

D. CONNECTEURS ET ORGANISATEURS TEXTUELS

a) Connecteurs

Les mots de liaison sont aussi appelés connecteurs, mots charnières ou bien encore mots-outils. Leur but, tout comme celui des locutions, est de relier les propositions, les phrases ou les paragraphes d'un texte. Ils servent à situer les événements, les personnages et les objets dans le temps et dans l'espace et jouent un rôle clé dans la cohérence et la progression du texte.

La notion de connexité est toute récente en linguistique textuelle et se trouve associée à celle de « cohérence » ; si les réseaux de sens (champs lexicaux et sémantiques) permettent de donner une cohérence sémantique au texte, la connexité permet de révéler les rapports existant entre le sens d'une proposition et celui d'une autre. Les rapports logiques que celles-ci entretiennent sont révélés par certains termes, appelés « connecteurs ».

Un connecteur linguistique se compose d'unités linguistiques. L'ensemble des connecteurs regroupe les conjonctions de coordination et certains adverbes ou assimilés qui jouent le même rôle en tête de phrase : *et, or, puis, cependant, en fin de compte...* sont des connecteurs.

La fonction fondamentale des connecteurs est de marquer une connexité entre deux unités sémantiques pour créer une structure. Ces morphèmes contribuent à la linéarisation du discours. Ce qui les différencie, c'est qu'ils ajoutent ou non à cette fonction de connexion l'indication de prise en charge énonciative et/ou d'orientation argumentative. Les emplois et la fréquence des connecteurs varient selon les genres de discours. Leur fonctionnement change aussi en fonction des types de mise en texte : ils ont un poids plus important dans les textes argumentatifs, où ils servent à mettre en évidence les relations entre les arguments et contre-arguments, entre la thèse propre et la thèse adverse, alors qu'ils sont moins indispensables dans un texte narratif, où le déroulement chronologique est assuré par la succession des énoncés.

¹¹ Voir exercice pratique en annexe.

b) Organismes textuels

À côté des connecteurs, les organismes textuels jouent un rôle dans le balisage des plans de texte.

- Il y a les organismes spatiaux ("à gauche / à droite", "devant / derrière", "(au-) dessus / dessous", "plus loin", "d'un côté / de l'autre", etc.) ;
- les organismes énumératifs, où il faut distinguer entre les simples additifs ("et", "ou", "aussi", "ainsi que", "avec cela", "de même", "également", "en plus",...);
- les marqueurs d'intégration linéaire qui ouvrent une série ("d'une part", "d'un côté", "d'abord", etc.), signalent sa poursuite ("ensuite", "puis") ou sa fermeture ("d'autre part", "enfin", "de l'autre", "en conclusion").
- Le passage d'un objet de discours à un autre, en revanche, est souvent souligné par des marqueurs de changement de topicalisation comme "quant à" ou "en ce qui concerne".
- Les marqueurs d'illustration et d'exemplification, eux, ont pour fonction d'introduire des exemples : "par exemple", "en particulier", "notamment".
- Particulièrement importants du point de vue de la prise en charge énonciative sont les marqueurs de cadre médiatif ou de "sources du savoir" : ces marqueurs signalent qu'une portion de texte n'est pas prise en charge (sa vérité garantie) par celui qui parle, mais médiatisée par une autre voix.
- De même, la catégorie des marqueurs de reformulation souligne une reprise méta-énonciative qui est souvent une modification de point de vue ("c'est-à-dire", "autrement dit", etc.).
- À ces marqueurs, il faut ajouter les marqueurs de conversation ("bon", "ben", "pis", "alors") et autres phatiques ("tu sais", "tu vois", "euh", etc.). Ces derniers jouent un rôle très important. Par exemple, un phénomène spécifique aux clavardages¹² est la rupture de l'alternance dans les tours de parole et la séparation des paires adjacentes de type question-réponse, d'où l'usage fréquent d'interjections conatives et des phatiques.

E. LES MARQUES DE LA SUBJECTIVITÉ¹³

La pragmatique et la linguistique critique (Fairclough, 1992, 1995; Halliday, 1978) nous enseignent que tout discours remplit trois fonctions essentielles :

- 1) une fonction de représentation du monde (fonction référentielle ou « idéationnelle »);
- 2) une fonction d'affirmation de l'identité sociale du locuteur;
- 3) une fonction de mise en relation du locuteur à celui à qui il s'adresse.

Tout discours opère donc une triple mise en rapport: rapport du locuteur à lui-même par l'expression de son identité; rapport à l'objet dont il parle par la mise en représentation du monde; et rapport à autrui par la définition d'une relation et, par conséquent, de l'identité d'autrui. Ainsi, un locuteur, quel qu'il soit, ne peut pas formuler un énoncé sur le monde sans qu'une « position » face au monde n'y soit exprimée, sans que son identité en tant que sujet n'y soit inscrite de quelque manière et sans que l'identité de l'allocataire et la nature de la relation que le locuteur cherche à établir avec lui n'y soient définies.

¹² **Clavardage** : mot composé de clavier et bavardage. Il signifie donc bavarder en utilisant un clavier.

¹³ Source: www.com.ulaval.ca/publications_liens/etudes_com_publicue/documents/14ecp.pdf

Les choix discursifs du locuteur traduisent (ou trahissent) la position qu'il occupe ou s'attribue face à lui-même, face aux objets dont il parle et face à ceux à qui son discours est destiné. Autrement dit, les caractéristiques (morphologiques, sémantiques, pragmatiques...) d'un discours recèlent toujours des traces, plus ou moins manifestes suivant un indice de «transparence», des conditions de sa production et de sa communication.

3. ANNEXES



GUSTAVE GUILLAUME¹⁴ (1883-1960)

http://fr.wikipedia.org/wiki/Gustave_Guillaume

Linguiste français, Auteur d'une théorie originale du langage humain aujourd'hui connue sous le nom de psychomécanique du langage.

Remarqué en 1909 par le grand comparatiste Antoine Meillet qui, après avoir suivi l'enseignement de Ferdinand de Saussure de 1881 à 1891, lui succéda à l'École Pratique des Hautes Études de la Sorbonne, Guillaume acquerra à travers l'enseignement de Meillet (1909-1919) une solide formation en linguistique historique et en grammaire comparée. Il tentera par la suite d'appliquer à l'étude du signifié en synchronie la méthode d'analyse de la grammaire comparée.

S'inspirant d'une démarche explicative visant à reconstituer dans une perspective diachronique les conditions nécessaires permettant de rendre compte de correspondances phonétiques systématiques observables entre langues apparentées, Guillaume développera une méthode d'analyse visant à expliquer, en synchronie cette fois, les variations dont le signifié des mots et des morphèmes peut être l'objet dans une même langue. À un rapport systématique au sein duquel une condition unique nécessaire et ses conséquences variées sont vues séparées par un long intervalle de temps historique, Guillaume substituera un rapport systématique opposant en synchronie le plan de la langue – le langage puissanciel, en puissance, in posse – au plan du discours – le langage effectif – plans que sépare un bref intervalle de temps opératif, les quelques millièmes de secondes que requiert le passage de la langue au discours.

¹⁴ http://fr.wikipedia.org/wiki/Gustave_Guillaume

PSYCHOMÉCANIQUE DU LANGAGE ET RÉÉDUCATION ORTHOPHONIQUE PAR LE PR. RONALD LOWE¹⁵

www.acfos.org/sedocumenter/base_doc/pedagogie/psychomecanique_reeducortho.pdf -

On peut trouver aujourd'hui en librairie bon nombre d'ouvrages proposant une initiation à la linguistique. Dans la plupart des cas toutefois, ces ouvrages, sous le couvert d'une introduction générale, présentent et analysent les faits du langage selon une orientation théorique particulière plus ou moins explicitement déclarée, traduisant, à travers ses principes d'analyse, ses choix méthodologiques et sa terminologie notamment, une conception du langage à laquelle n'adhère pas forcément la majorité des linguistes.

Pour des raisons qu'il ne serait pas utile d'exposer ici, la linguistique n'a pas su en effet à ce jour se constituer en une science ralliant autour de principes communs l'ensemble de ses théoriciens et praticiens. Bien au contraire, les divers courants théoriques qui s'y côtoient émanent de visions du langage qui semblent souvent irréconciliables à bien des égards et dont les divergences terminologiques sont parfois déroutantes tant pour le profane que pour le spécialiste.

Toutes ces approches visent néanmoins un objectif commun, qui est 'expliquer la structure de la langue et le fonctionnement du langage. Il apparaît tout à fait justifié dans ces conditions d'attendre des applications qu'on en pourra tirer la mesure exacte de la valeur explicative des postulats qui les fondent. Car c'est dans la mesure où elle est juste qu'une explication a des chances de trouver, au plan de l'application, utilité et efficacité. Et la rééducation des déficients auditifs s'avère être en la matière un test de validation de grande portée.

"On explique, faisait remarquer Guillaume, selon qu'on a compris". Expliquer, c'est "faire comprendre". L'explication peut certes prendre diverses formes, selon l'auditoire auquel elle s'adresse. La rééducation des déficients auditifs suppose notamment de la part des orthophonistes la mise en jeu de stratégies rééducatives diverses, souples, subtiles et constamment adaptées au besoin de l'apprenant. Mais dans tous les cas, en éducation aussi bien qu'en rééducation, un fait demeure : le succès réel de l'explication linguistique, quelle que soit par ailleurs la forme que revête celle-ci, est largement tributaire de la compréhension que se sera au préalable donné l'expliquant des réalités qu'il cherche à faire comprendre. La qualité de l'explication demeure donc intimement liée à la qualité de la compréhension. Et Guillaume de poursuivre: "On comprend selon qu'on a su observer".

Fondements de la psychomécanique du langage

La linguistique guillaumienne, connue sous le nom de psychomécanique du langage, se démarque des autres linguistiques sous de nombreux rapports qu'il ne nous est pas possible même de résumer dans le cadre d'exposition restreint qui nous est imparti. Aussi nous bornerons-nous à n'évoquer ici que ce qui constitue l'essentiel des fondements de cette approche théorique. L'originalité du point de vue adopté par la psychomécanique du langage tient essentiellement à ce qu'elle considère le langage comme un phénomène, ce qui l'oblige en conséquence à en faire l'étude en situant l'ensemble des problématiques que celui-ci soulève

¹⁵ Professeur à l'Université Laval, Québec, Directeur du fonds Guillaume. Article publié en 1958 dans la revue *Les Études Philosophiques* et reproduit dans *Langage et sciences du langage*, Nizet (Paris) et Presses de l'Université Laval (Québec).

dans la perspective du sujet parlant, seul lieu d'existence possible du langage vu comme phénomène. Le langage n'existe en effet à titre de phénomène que lorsque quelqu'un se trouve effectivement en train de parler. En dehors de cette situation, le langage n'existe pas en tant que phénomène.

Il y a donc indissociabilité, en psychomécanique du langage, du langage et du sujet parlant, indissociabilité du langage et de la pensée, car c'est dans la pensée du locuteur qu'a lieu l'activité langagière, et indissociabilité du langage et du temps, car *"il faut du temps pour penser et pour parler comme il faut du temps pour marcher"*, fait observer Guillaume.

Parler, c'est en effet "faire" quelque chose. Et comme tout ce qui est de l'ordre d'un faire, parler exige du temps, du temps qu'on ne peut pas nécessairement toujours mesurer, mais qui n'en est pas moins réel. Puisque parler c'est faire quelque chose, comme tout faire, il exige de la part de l'exécutant un savoir-faire. Ce savoir-faire, c'est la langue, condition obligée de toute activité langagière. La possession d'une langue représente donc la condition première d'existence du langage comme activité. Il s'agit là de la condition formelle d'existence du langage comme phénomène.

Entre la langue et l'acte de langage, il existe donc un rapport nécessaire, qui en est un de condition à conséquence. La langue apparaît ainsi comme un avant obligé de l'acte de langage, et ce dernier comme un après possible. L'acte de langage, lorsqu'il a lieu, aboutit à un résultat, auquel Guillaume a donné le nom de discours.

La phrase est ainsi vue comme l'unité minimale du discours, et un enchaînement de phrases comme un discours étendu. Le discours se présente alors, dans son rapport avec l'acte de langage, comme un résultat, d'où son caractère statique. Il existe un rapport nécessaire entre l'acte de langage et le discours, le premier représentant la condition d'existence nécessaire du second, et le second une conséquence obligée du premier.

Dès que l'on tente de se donner une concevabilité du langage comme phénomène - ce que toute théorie du langage devrait faire en tout premier lieu - on est reconduit à reconnaître trois états d'existence de ce dernier, états liés entre eux par un rapport de successivité obligé: un état où le langage n'existe qu'à titre de possibilité (la langue), un état où il se présente en cours d'existence (l'acte de langage) et un dernier état où il se matérialise sous la forme d'un dit résultatif et statique (le discours).

Cette concevabilité du langage humain ne repose pas sur une hypothèse de travail tirée de l'observation d'un nombre plus ou moins restreint de faits dont il s'agirait de généraliser la valeur explicative. Bien au contraire, elle revêt dès le départ un caractère de très haute plausibilité car elle rejoint en réalité la concevabilité de toute chose dans l'univers. Toute chose qui existe doit en effet d'exister aux conditions qui en ont rendu possible l'existence. Puis elle existe effectivement. Enfin, vient un moment où elle n'existe plus, où son existence est révolue. C'est ce que résumant admirablement du reste les représentations temporelles que recouvrent en français les trois formes verbales non personnelles (infinitif, participe présent et participe passé), qui proposent, selon un ordre de successivité obligé, l'image d'une durée possible ("part-ir"), d'une durée en cours ("part-ant"), d'une durée révolue ("part-i").

De ce premier principe d'analyse selon lequel le langage se présente sous trois états d'existence distincts découle une série de conséquences nécessaires. Ainsi, toute réalité faisant partie du langage devra être envisagée sous trois angles de vue différents. Il faudra, notamment, distinguer trois états d'existence du mot: un état premier où le mot se présente comme réalité puissancielle ; un état second où il se présente en cours de construction dans la pensée du locuteur ; puis un état où le mot se présente comme une réalité effectivement construite. On pourrait en dire autant de chacune des parties du discours, qui sont une chose au plan de la langue et autre chose au plan du discours. Et ce qui est vrai des signifiés l'est tout autant des signes qui leur correspondent.

Cette distinction de la langue et du discours entraîne, au plan méthodologique, des conséquences dont l'importance est considérable.

La visée de discours

Si la possession d'une langue est une condition nécessaire pour que se déclenche en nous un acte de langage, elle n'en représente pas pour autant une condition suffisante. Encore faut-il avoir quelque chose à dire. Sans cette seconde condition nécessaire, l'acte de langage normal ne pourrait avoir lieu. C'est cette condition que l'on désigne en psychomécanique du langage sous l'expression visée de discours. La visée de discours représente en quelque sorte la condition matérielle d'existence du langage ; elle fournit à l'acte de langage la matière à dire. Les impressions qui forment le contenu d'une visée de discours peuvent provenir de diverses sources. Elles peuvent être notamment le résultat de nos diverses facultés de perceptions, de notre faculté de remémoration, de notre faculté d'imagination et de notre faculté d'intellection. La visée de discours et son contenu sont des réalités mentales. Le locuteur doit conserver en mémoire les impressions qu'il cherche à dire. Il lui arrive parfois d'en perdre le fil.

Malgré son caractère évident et sa grande portée explicative, cette seconde condition obligée d'existence du langage est généralement ignorée des autres approches linguistiques.

La visée phrastique

Enfin, il ne suffit pas non plus d'avoir quelque chose à dire et d'être en possession d'une langue pour que se déclenche en nous un acte de langage. Il peut arriver qu'ayant quelque chose à dire nous ne voulions pas le dire, ou encore que nous ne puissions pas, pour toute sorte de raison, le dire. Le contenu de la visée de discours doit donc, par un acte volontaire du sujet parlant, être mis en rapport avec le contenu de la langue en vue de donner à ce contenu une forme linguistique. C'est cette troisième condition qui se trouve désignée sous l'expression visée phrastique, le but ultime de l'acte de langage étant de construire une ou des phrases.

L'acte de langage consiste donc à transformer, à "muter" dirait Guillaume, une expérience singulière constituant au départ la chose à dire en quelque chose d'effectivement dit. La langue fournit alors au locuteur les moyens qui vont lui permettre d'opérer cette mutation. Parler, c'est finalement parvenir à donner une forme linguistique à un contenu de visée de discours. Ce qui se trouve mis en rapport à travers l'acte de langage, ce sont deux contenus de mémoire : les impressions formant le contenu de la visée de discours, maintenues pendant toute la durée de l'acte de langage dans une sorte de mémoire vive et consciente, avec le contenu de la langue, conservé dans une sorte de mémoire profonde et inconsciente.

Ayant établi les conditions nécessaires à la réalisation de tout acte de langage, on peut conclure que parler, c'est donc, et ce universellement, transiter, à travers un ensemble complexe d'opérations mentales qu'il reste à expliquer, du plan de la langue au plan du discours en vue de donner à un certain contenu de visée de discours une forme linguistique par l'exploitation des moyens de représentation et d'expression fournis par la langue à cet effet.

Langage et expérience

Contrairement aux animaux, les humains ne s'expriment pas directement à partir de l'expérimenté mais en réalité à travers la représentation qu'ils se donnent de l'expérimenté. Il importe de bien voir au départ que l'expérience humaine, en raison de sa trop grande vastitude, de sa trop grande singularité, est en soi indicible. Pour s'en convaincre, il suffit de penser que chaque être humain en face duquel il nous est donné de nous retrouver représente sous un nombre infini de rapports un cas unique de l'espèce humaine, différent des milliards d'autres cas possibles. Chaque animal, chaque arbre ou plante dans la nature représente aussi un être différent de tous les autres êtres qui font partie de la même espèce que lui. L'expérience nous met toujours en face d'êtres singuliers, dans le sens qualitatif de ce terme: qui n'a aucun autre semblable sous tous les rapports.

C'est donc parce qu'elle est vaste, constamment changeante que l'expérience humaine est en soi indicible, et en conséquence inexprimable. Le langage nous permet de saisir les choses, de les stabiliser au regard de la pensée. Le langage nous permet de sérier l'expérience humaine en la généralisant, c'est-à-dire en cherchant à découvrir sous la singularité des choses des dénominateurs communs. Le mot "maison" n'est pas fait pour parler de telle maison particulière; il est prévu par la langue pour évoquer toute maison. Il en va de même pour le mot "oiseau", le mot "fleur", etc. Les concepts, et plus largement les signifiés qu'enclôt la langue ne sont pas un calque de l'expérience. Ils sont le résultat de constructions opérées par la pensée, dont le langage est le dépositaire et auxquelles il assure une durée à travers le temps.

Ce qui s'opère dans la pensée de l'enfant qui apprend à parler, c'est en définitive la construction de son rapport à l'univers. On s'accorde généralement à dire qu'à travers le langage l'enfant apprend à communiquer. Ce n'est pas faux, mais ce n'est pas là l'essentiel. De quoi parlons-nous en effet quand nous communiquons ? Des nombreux rapports qui nous lient à l'univers, et dont nous ne pouvons d'aucune façon nous évader. Si nous pouvons nous éloigner momentanément de nos semblables, nous ne pouvons en revanche nous évader de l'univers. Nous sommes en rapport permanent avec ce dernier, alors que nos rapports sociaux et allocutifs, qui s'intègrent du reste à notre rapport à l'univers, sont des rapports intermittents. Le système grammatical de la personne apporte sur ce point un éloquent témoignage.

Sous chacune des personnes variables sous le rapport du rang - personne ordinale, il y a persistance d'une personne dont il est parlé: la personne d'univers ou cardinale, qui représente l'appartenance à l'univers, sans plus, de l'être dont il est parlé. Appartenir à l'univers, c'est être appelé à devenir objet de langage.

Nous ne pouvons donc communiquer à autrui que les expériences dont nous savons au préalable nous donner une représentation linguistique. Et c'est au fait qu'il est d'abord un instrument de représentation de l'expérience que le langage doit d'être un instrument de communication utile et efficace.

Plusieurs raisons pourraient être évoquées qui confèrent à la psychomécanique du langage des avantages certains quant à son efficacité en matière de rééducation orthophonique. Nous n'en rappellerons que deux ici, qui apparaissent particulièrement déterminantes. La vision et l'analyse que propose du langage la linguistique d'inspiration guillaumienne se situent essentiellement dans la perspective du sujet parlant. Ce qui l'oblige en conséquence à prendre en compte d'une part le rapport permanent du sujet parlant - ou du sujet apprenant à parler - à l'univers expérientiel dans lequel il évolue et, d'autre part, l'univers de représentations dont sa pensée, grâce au langage, est - ou deviendra - le lieu.

L'univers de la langue étant vu par ailleurs comme un univers de représentations, la psychomécanique du langage privilégiera dans sa démarche tout ce qui est de l'ordre de la signifiante. Nous parlons en effet pour signifier et tous les éléments qui composent la structure de la langue, quelle qu'en soit par ailleurs la nature (phonème, morphème, mot, syntaxe, etc.) participent, chacun sa manière, à la construction et à l'expression du sens. Et n'est-ce pas à une reconstruction de signifiante qu'est du reste invité le sujet écoutant ?

Les nombreux succès obtenus à ce jour en rééducation orthophonique par Denise Sadek-Khalil, qui a suivi, de 1952 à 1960, l'enseignement de Gustave Guillaume, et par les orthophonistes dont elle a généreusement encadré pendant plusieurs années la formation témoignent de façon éloquente de l'utilité et de l'efficacité de la psychomécanique du langage dans ce domaine. Il convient d'ajouter ici que les défis, encore nombreux, que continuent à poser la rééducation du langage, de même que la richesse des observations cliniques qui s'y rattachent, apportent au développement de la théorie une contribution éminemment précieuse.

Références bibliographiques

Il n'existe pas encore à ce jour d'ouvrage d'initiation à la psychomécanique du langage. On pourra néanmoins se familiariser avec la pensée de Gustave Guillaume en consultant le recueil de textes choisis, préparé en collaboration sous la direction de Roch Valin, intitulé *Principes de linguistique théorique* de **Gustave Guillaume**, publié en 1973 par Les Presses de l'Université Laval (Québec) et Klincksieck (Paris).

On tirera également profit du *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage* d'**Annie Boone et André Joly**, l'Harmattan, Paris, 1996, 443 p.



DOMINIQUE MAINGUENEAU

Ancien élève de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud et docteur d'État depuis 1979, Dominique Maingueneau a enseigné la linguistique à l'Université d'Amiens jusqu'en février 2000 avant de rejoindre l'Université Paris XII où il est actuellement professeur. Il est également membre du Centre d'Étude des Discours, Textes, Écrits et Communications (CEDITEC) et l'auteur de nombreux ouvrages sur l'analyse du discours et la linguistique du discours littéraire. Il est co-directeur, avec P. Charaudeau, du *Dictionnaire d'analyse du discours*.

ZELLIG SABBETAI HARRIS (1909 - 1992)

Disciple de Leonard Bloomfield, il est connu pour ses travaux sur la linguistique structuraliste et l'analyse du discours. Son élève le plus connu fut Noam Chomsky.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Zellig_Harris

Linguiste nord-américain, né à Balta, Ukraine, mort à New York, Etats-Unis, qui fut également militant sioniste et anarchiste. Bachelor of Arts de l'université de Pennsylvanie en 1930, il y soutient une thèse de PhD sur "une grammaire du langage phénicien" (1936). Il professe en 1937 à l'Institut de Linguistique de l'université du Michigan à Ann Arbor; de 1947 (année où il enseigne à N. Chomsky) à 1979, il fut professeur de linguistique à l'université de Pennsylvanie. Il enseigna également à l'université Columbia à New York. Responsable du Projet sur les "Transformations et l'analyse du discours" financé par la Fondation Nationale des Sciences des Etats-Unis de 1958 à 1980 à l'université de Pennsylvanie, et plus tard à l'université Columbia, il fut membre de la Société Philosophique d'Amérique et de l'Académie Nationale des Sciences, collaborateur assidu de la revue *Language*. A partir de ses travaux sur les langues orientales, de 1932 à 1942 (principalement, mais pas uniquement, comme phonologue), puis de 1941 à 1956, sur les langues amérindiennes, ou encore sur l'hébreu moderne, envisagées sous tous leurs aspects linguistiques, il renouvelle et étend la démarche de L. Bloomfield et E. Sapir mettant en jeu la systématisation des oppositions distributionnelles (*Methods in Structural Linguistics*, 1946). Allant au-delà de la démarche distributionnaliste, et dans l'esprit de la syntaxe de la logique mathématique, il introduit le concept de transformation grammaticale (que reprendra ensuite son disciple N. Chomsky) à partir de son article "Discourse Analysis" (*Language* 28, 1952 [trad. fr. *Langages* 13, 1969]) où il présente une liste des transformations grammaticales de l'anglais, présentation poursuivie par la publication de "Co-occurrence and Transformation in Linguistic Structure" (*Language* 33, 1957). Il y introduit la notion de transformation par l'utilisation de réductions et de déformations de phrases établissant des relations d'équivalence entre phrases de structure différente. Il développera encore cette notion notamment dans *Mathematical Structures of Language* (1968) où il précise ce que doit être une grammaire transformationnelle, les phrases d'une langue y étant analysées à partir de quelques opérations appliquées à des structures de phrases primaires. Sa conception de la grammaire va encore évoluer à partir des *Notes du Cours de Syntaxe* (1976) allant des transformations à une théorie du langage basée sur des relations d'opérateurs et d'arguments constituant des prédications simples mais permettant aussi à partir de prédications de prédications ou de réductions d'obtenir d'autres phrases. Ainsi, *A Grammar of English on Mathematical Principles* (1982) détaille une autre étape dans la notion de transformation où les phrases en relation transformationnelle ont une même structure syntaxique. La grammaire de l'anglais est ainsi exposée à partir de trois contraintes principales non indépendantes: la principale est un ordre sur le vocabulaire de l'anglais (décrivant quels mots doivent être présents dans une phrase pour permettre à d'autres d'y figurer), les deux autres sont des règles de réductions: soit "appropriées" (ou lexicales locales), soit sous identité. Cette "grammaire des opérateurs" selon les termes de son auteur révèle une relation plus fine entre la structure d'une phrase et son contenu informatif, enfin une image du langage comme auto-suffisant, auto-organisé et comme un système qui évolue dans *A Theory of Language and Information* (1991). Titre de l'ouvrage *Papers in Structural and Transformational Linguistics*.

LES RÈGLES DE COHÉRENCE

1) La règle de répétition ou principe de continuité

Un texte comprend obligatoirement des reprises de l'information, par l'emploi de substituts. Il doit comporter un ou des éléments qui, d'une phrase à une autre, ou d'un passage à un autre, se répètent, constituent le fil conducteur du texte pour en assurer la continuité.

La pronominalisation est une des ressources dont dispose la langue pour permettre la reprise d'un substantif, d'un syntagme ou d'une phrase entière. Que le pronom rappelle son référent (anaphore) ou qu'il l'anticipe (cataphore), le lecteur doit pouvoir l'identifier. Le locuteur ou le scripteur peut également choisir de nommer différemment l'objet référé. Ce procédé ne pose pas de problème particulier tant que l'on s'en tient à l'emploi d'un synonyme : seul alors le « bagage » lexical de l'étudiant est responsable de la plus ou moins variété des substituts.

2) La règle de progression

A contrario, un texte doit suivre le principe qui correspond à la règle de progression de l'information. Un texte doit présenter des informations nouvelles pour avoir un intérêt communicatif. Si le texte consiste à répéter de différentes façons la même chose, on dira qu'il piétine, qu'il fait du sur-place et son intérêt sera faible, voire nul. Il y a différentes façons de faire progresser l'information, entre autres en utilisant des organiseurs textuels, en respectant les règles du paragraphe ainsi que séquences de l'explication. Toutefois, un bon texte assure un équilibre entre le principe de continuité (répétition d'éléments) et celui de progression de l'information.

Jean-Michel Adam affirme que tout texte est « une tension entre la répétition et la progression ».

L'image représente une petite forêt dans laquelle il y a une table avec des verres et une bouteille. Une moitié de l'image représente une forêt avec beaucoup d'arbres et fleurs. L'autre moitié représente une table sur laquelle il y a une bouteille avec deux verres. À côté il y a une clé pour ouvrir.

Dans ce passage la règle transgressée peut s'énoncer comme suit : « pour qu'un texte soit cohérent il faut que son développement s'accompagne d'un apport sémantique constamment renouvelé ». Un texte ne saurait se contenter de répéter plusieurs fois, fût-ce de manière différente, le même propos. Que penserait-on en effet d'un journaliste qui répèterait la même information en faisant simplement varier certains éléments ? Cette règle paraît s'imposer particulièrement pour des énoncés de type informatif et cela pour des raisons pragmatiques tenant à l'événement communicatif et à l'attente du destinataire : si les gens lisent les journaux c'est pour apprendre des choses nouvelles. L'apport sémantique est également constitutif du texte narratif qui ne peut être sans lui. En ce qui concerne la reformulation on voit ce que peut donner le manquement à cette deuxième règle :

Un texte doit donc présenter conjointement des éléments de reprise permettant la continuité thématique, et des éléments nouveaux relançant l'intérêt du destinataire. Cette équilibre périlleux, apparemment paradoxal, entre répétition et progression, ne s'atteint pas n'importe

comment : les éléments introduisant un apport sémantique s'articulent à es éléments déjà connus et de manière assez systématique pour que certains linguistes, prolongeant les travaux de l'Ecole de Prague, aient pu en modéliser le fonctionnement. ¹

3) Règle de non-contradiction

Pour qu'un texte soit cohérent, il faut que son développement n'introduise aucun élément sémantique contredisant un contenu posé ou présupposé. L'enseignant de FLE peut trouver dans les productions écrites certaines formes de contradiction ; par exemple l'étudiant va passer sans transition d'un type de narration qui est de l'ordre du « discours » - dans lequel l'énonciateur s'implique – à celui de « l'histoire » - d'où il s'efface – JE vs IL.. Le glissement du temps du discours au temps du récit ne vient pas, le plus souvent, d'une méconnaissance des formes verbales mais de leur valeur, d'où la nécessité de concevoir des exercices permettant de conceptualiser, au niveau du texte, ces deux sous-systèmes de temps et de personne verbales. De même les interférences entre temps de l'énonciation et temps de l'énoncé (demain vs le lendemain).

En production écrite, l'absence ou l'insuffisance de tels substituts aboutit à des répétitions lexicales : cette trop grande redondance le lecteur la percevra aussi comme une certaine forme d'incohérence.

4) Règle de relation

Un texte qui présente des informations en contradiction avec les connaissances du monde du destinataire sera considéré comme incohérent. Par exemple, dans un récit réaliste se passant aux Tropiques, la faune, la flore et le climat doivent correspondre globalement aux données empiriques connues du lecteur.

DIFFÉRENCIER DIFFÉRENTES SÉQUENCES TEXTUELLES DANS UN ARTICLE ENCYCLOPÉDIQUE

www.lille.iufm.fr/passages/article.php3?id_article=32

Consignes pour l'élève : surligne ou souligne en utilisant des couleurs différentes les passages narratifs, explicatifs et descriptifs dans cet article encyclopédique

Légende :

Passage descriptif

Passage explicatif

Passage narratif

Abbaye, *désigne à la fois la communauté monastique sous la tutelle d'un abbé ou d'une abbesse, et l'ensemble des bâtiments du monastère. L'immense réseau d'abbayes tissé à travers l'Orient et l'Occident durant toute l'histoire de la chrétienté influença grandement l'évolution des idées religieuses, politiques et artistiques. (Voir Christianisme). Le terme abbaye vient du terme araméen abba (« père »), employé dans l'Évangile par Jésus pour parler à « son père » (Dieu), et, selon le moine et théologien*

*chrétien Jean Cassien, utilisé en Égypte au IV^e siècle par les Pères du désert pour appeler les plus sages d'entre eux. Le mot abbé désignait le représentant et le « berger » des premières communautés chrétiennes latines. En France, saint Martin fut le premier moine à créer en 363 un ermitage proche de la ville de Poitiers. Rejoint par d'autres, il entreprit d'évangéliser les provinces gauloises encore païennes. De très nombreuses fondations d'abbayes eurent lieu jusqu'au Ve siècle, obéissant chacune à des règles propres souvent inspirées des prescriptions de saint Augustin, qui devinrent la règle des communautés n'adoptant pas la règle de saint Benoît. De la grande fondation romaine de saint Benoît de Nursie au Mont-Cassin (529) en Italie découle la règle bénédictine, majoritaire depuis dans les abbayes françaises. L'Irlande fut également un important foyer du monachisme, édictant derrière saint Colomban les vertus de la prière et du travail. **Au nord comme au sud, les abbayes suivirent le modèle organisationnel des domaines laïcs : créer un microcosme capable de vivre en parfaite autarcie économique et spirituelle.** Les abbayes, foyer de culture par une systématique sauvegarde des manuscrits antiques, devinrent aussi, de par les richesses foncières accumulées, lieux de cupidité et de corruption. Les souverains cherchèrent à les soumettre afin d'en redistribuer les biens. Le grand rénovateur fut saint Benoît d'Aniane envoyé par l'assemblée des abbés d'Aix-la-Chapelle en 817 : il édicta la Règle des Règles, condensé des règles d'origine irlandaise et romaine, fort proche en réalité de la règle bénédictine. L'échec relatif de cette tentative permit au siècle suivant la naissance de l'ordre de Cluny. À la mort de Charlemagne, la chrétienté subit les grandes invasions barbares (Normands, Maghiars, Sarrasins) devant un pouvoir carolingien impuissant car morcelé. Guillaume, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne fonda alors en 909 le monastère Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Cluny, en Bourgogne. Cette abbaye modeste de douze moines dépendait directement du Saint-Siège, échappant ainsi à toutes les contraintes locales. Elle devint rapidement la première abbaye de la chrétienté par le nombre de ses moines et la rigueur de sa conduite. La fondation de très nombreuses autres abbayes en découla directement : La Charité-sur-Loire, Saint-Martin-des-Champs à Paris, Saint-Jean-d'Angély, Vézelay. Saint Hugues, abbé de Cluny de 1049 à 1109, fonda l'abbaye féminine de Marcigny-sur-Loire. Il fut également le maître d'œuvre de l'église de Cluny, dont il fit appliquer les plans pour l'élévation de Saint-Pierre-de-Rome. Grégoire VII, pape de 1073 à 1085 acquis à la cause clunisienne, tenta une réforme de grande envergure consistant à séparer les abbayes du pouvoir de l'Empire. **En effet, au cœur du système féodal, l'ordre de Cluny fut assailli des dons des puissants, mettant en péril son intégrité. Il fallait retrouver la vocation première dans le silence, le travail et la prière. La journée fut réglée heure par heure : ainsi du grand corps de la communauté, les moines rejoignaient dans la prière le corps de l'Église toute entière. Cette volonté d'ouverture spirituelle vers le monde séculier apparut également dans les sculptures, les peintures et les vitraux qui furent l'appui indispensable à l'enseignement du peuple des croyants.** L'architecture des abbayes répondit à un plan relativement uniforme : l'église ouverte vers l'extérieur, le cloître (lieu de méditation) formant le centre de l'abbaye, le réfectoire et l'hôtellerie fermant de l'autre côté le quadrilatère traditionnel. L'abbaye : une société complète, refermée sur elle-même tout en conservant un rôle d'exemplarité pédagogique vers le monde. **Le XI^e siècle fut le siècle de Cluny et de l'art roman, le XII^e celui de Cîteaux et de l'art gothique. Fondé par Robert de Molesme près de Dijon, l'ordre cistercien ne fut point une refonte des idées de Cluny mais leur rigoriste application. En 1115, le moine Bernard de Clairvaux, grand lettré théoricien de la spiritualité, quitta Cîteaux pour créer un nouveau monastère d'obédience cistercienne à Clairvaux. Le succès fut immédiat et Bernard de Clairvaux devint l'âme du***

peuple monastique. Devant l'évolution des villes, les ordres anciens ne furent plus adaptés. Ainsi devait naître, propices à l'action urbaine, les ordres mendiants (franciscains, dominicains et carmes) dont les religieux n'étaient plus attachés à une abbaye mais à un couvent, qu'ils quittaient pour prêcher et pour étudier ou enseigner dans les universités. Le XIII^e siècle connut l'apogée de l'institution monastique avec, par exemple, l'abbaye du Mont-Saint-Michel dont les diverses strates architecturales témoignent de la vivacité d'une tradition. Du règne de Philippe le Bel (1285-1314) devait en naître le déclin : en résistant victorieusement au pape Boniface VIII par la destruction de l'Ordre du Temple, il marqua la rupture entre le pouvoir séculier et le pouvoir spirituel. Face au temps des nations naissantes, l'obédience des abbayes diminua lentement : jusqu'au XV^e siècle, refusant leur rôle pédagogique, elles perdirent leur influence économique face aux villes devenues prescripteurs terriens. Du fait de la grande crise de la Réforme et des idées jansénistes jusqu'au-boutistes, les abbayes sombrèrent dans la décadence. Dispensatrice de foi et de beauté, l'abbaye fut et demeure à la croisée du destin religieux de notre ère : témoignage des innovations architecturales, foyer intellectuel par la conservation et l'étude du patrimoine écrit, centre économique par la gestion d'immenses domaines, en somme ciment social de sociétés.

4. BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES WEB

Ouvrages recommandés

ADAM, J.-M. (1990) *Éléments de linguistique textuelle*, Bruxelles, Mardaga.

CHARAUDEAU, P. (1983) *Langage et discours*, Paris, Hachette.

CHARAUDEAU, P. (1992) *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.

DUCROT O., ANSCOMBRE J.C. (1981), *Les mots du discours*, Paris, Minuit.

GREIMAS, A. J.& COURTÉS, J. (1979) *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette.

MAINGUENEAU, D. (1987) *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Paris, Hachette.

MAINGUENEAU, D. (1991) *L'Analyse du discours*, Paris, Hachette.

PÊCHEUX, M. (1990) *L'inquiétude du discours*, Paris, Editions des Cendres [éd. D. Maldidier].

Web

AURÉLIE TAVERNIER (2002): « Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau, *Dictionnaire d'Analyse du Discours* », Études de communication, 25 |, [En ligne].

www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article

Article au sujet du rôle de Maingueneau dans le développement de l'analyse du discours.

<http://www.vox-poetica.org/entretiens/maingueneau.html>

Entretien avec Dominique Maingueneau autour de la sortie de son ouvrage : *Contre Saint Proust ou la fin de la littérature*, Paris, Belin, 2006.

<http://alsic.revues.org/index300.html>

Article: *Analyse de La linguistique textuelle – Introduction à l'analyse textuelle des discours* de Jean-Michel Adam.

http://www.enpc.fr/fr/formations/depts/dfl/section_fle/ressources/ecrit/articulateurs.htm

Liste très complète des articulateurs logiques.

EDITA Y DISTRIBUYE: